



GROUPE DE TRAVAIL MESURE 33 PROTOCOLE INCARVILLE



Compte rendu 2eme réunion de travail

Le jeudi 28 aout 2025 s'est tenu la 2^{ème} réunion de groupe de travail sur la poursuite de la réflexion sur l'application de la mesure 33 du protocole d'Incarville visant à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

Premier point abordé à l'ordre du jour : les postes fixes

La direction locale a proposé une réflexion sur la réduction du volume de postes fixes, pour satisfaire une prescription de 19 % de la DAP au lieu de 28% actuellement.

Derrière cette orientation, **Force Ouvrière Justice** a souligné la volonté implicite de l'administration de réduire le nombre de postes fixes voire de ne plus les remplacer sous prétexte d'une répartition équitable devant la charge de travail.

Dès sa prise de parole, **Force Ouvrière Justice** s'est fermement opposée à cette perspective, rappelant que cela contredit l'esprit du protocole, lequel vise à permettre une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Notre organisation professionnelle a rappelé sans bégayer contrairement à d'autres que **les postes fixes ne sont pas des variables d'ajustements**. Le déficit chronique de nos effectifs et le mode dégradé trouve leur origine sur des décisions politiques aiguillées par la DAP avec la mise en œuvre de nouvelles missions à **effectif constant**.

Force Ouvrière Justice a rappelé également à certains amnésiques le rôle clef joué par les postes fixes pendant la pandémie de la covid 19 et l'organisation des plannings de fin d'année pour maintenir la continuité de service.

Deuxième point à l'ordre du jour : changements d'organisation de service :

Ce point a ouvert la discussion sur les propositions de modifications dans l'organisation du travail.

Force Ouvrière Justice a réaffirmé sa vigilance et son opposition à toute mesure qui aurait pour conséquence de détériorer les conditions de travail des agents ou de déséquilibrer la répartition des charges.

Révision de certains projets avec les agents

Les chefs de service ont également été invité de réexaminer certains projets en concertation avec les agents concernés.

Force Ouvrière Justice a insisté pour que cette démarche de consultation soit réelle et transparente, afin de garantir que les décisions prises respectent à la fois les besoins du service et les choix des personnels.

Pour conclure, l'ensemble des propositions sera débattu lors d'un **CSA spécial prévu le 25 septembre**, où **Force Ouvrière Justice** continuera de défendre les intérêts des agents et la préservation de leurs conditions de travail.

Adresse du Bureau local : base vie
05 avenue des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis
Mails : fo.ma-fleury@justice.fr

Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [FO Justice Fleury-Mérogis](#)

SLP FO Justice Fleury-Mérogis
Le 28 août 2025

